

• Chronique de l'ALENA •

Changements en vigueur

L'Accord de libre-échange nord-américain a pris effet le 1^{er} janvier. Outre les réductions tarifaires, quels autres changements ont maintenant force de loi?

- L'Amérique du Nord devient un **marché intégré** de 360 millions de personnes.
- Le Mexique élimine un certain nombre de **prescriptions de licence d'importation** pour les exportations canadiennes.
- Le **drawback de droits** prévu dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est prorogé de deux ans; le 31 décembre 1995, il sera remplacé par un système permanent de remboursement de droits qui réduira le coût des intrants utilisés par les fabricants canadiens.
- Les sociétés canadiennes peuvent maintenant soumissionner des **marchés publics** au Mexique. Aux États-Unis, elles peuvent soumissionner les marchés publics de services et de construction. La portée et le champ d'application des marchés publics visés par l'ALENA dépassent ceux de l'ALE et du GATT.
- Tous les **investisseurs** des pays de l'ALENA doivent être traités de la même façon. Les restrictions sur les investissements au Mexique seront réduites dans plusieurs secteurs, y compris l'automobile, l'agriculture, les services financiers, l'extraction minière, le transport et la plupart des secteurs de fabrication.
- Les entreprises canadiennes de **services financiers** pourront s'implanter au Mexique, y établir des filiales, y investir et y acquérir des sociétés de services bancaires, de courtage et d'assurance.
- Des **règles d'origine** claires et précises réduiront les possibilités de différends.
- Une méthode claire et simple pour le calcul de la **teneur nord-américaine** des automobiles devrait éviter la répétition du différend douanier sur les Honda Civics fabriquées au Canada.
- Un accès élargi au marché américain pour les textiles et vêtements en vertu de **contingents spéciaux**.
- Une amélioration des procédures de **règlement des différends**.
- De nouveaux **droits de propriété intellectuelle** pour protéger les oeuvres et les inventions des créateurs, inventeurs et chercheurs canadiens.
- Tous les pays de l'ALENA faciliteront l'**admission temporaire** des gens d'affaires, qui pourront amener avec eux, en franchise, leurs équipements et leurs échantillons.
- Les **camionneurs** canadiens peuvent maintenant transporter des marchandises aux États-Unis, y ramasser des marchandises à livrer au Mexique et faire le trajet de retour en transportant des marchandises à livrer aux États-Unis et au Canada.
- Un meilleur **contrôle des organes américains de réglementation de l'énergie** pour réduire leur capacité d'entraver les ventes canadiennes aux États-Unis.
- Les marchés des **services aériens spécialisés** seront ouverts sur une période de cinq ans, à commencer par le marché américain des services de levés et de cartographie.

Globe (Suite de la page 1)

L'APEC, créée en 1989, représente les économies de l'Australie, du Brunéi Darussalam, du Canada, de la République populaire de Chine, de Hong Kong, de l'Indonésie, du Japon, de la Corée, de la Malaisie, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de Taiwan, de Thaïlande et des États-Unis.

Pour renseignements, communiquer avec M. Alastair Gordon, tél. : (604) 684-5986, fax : (604) 666-8123 ou avec Mme Suzanne Armstrong, tél. : (604) 775-7517, fax : (604) 666-8123, tous les deux de la Globe Foundation of Canada, à Vancouver.

CANADÉXPOR

ISSN 0823-3330

Rédacteur en chef : Sylvie Bédard

Rédacteur : Don Wight

Mise en page : Don Wight

Publication : LEAHY C&D

Tél. : (613) 996-2225

Fax : (613) 992-5791

Tirage : 38 500 exemplaires.

Le lecteur peut reproduire sans autorisation des extraits de cette publication à des fins d'utilisation personnelle à condition d'indiquer la source en entier. Toutefois, la reproduction de cette publication en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite de CANADÉXPOR.

CANADÉXPOR est un bulletin bimensuel publié en français et en anglais par le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), Direction des services de communication sur le commerce (BCT).

Pour vous abonner, expédiez votre carte de visite à l'adresse ci-dessous. Pour un changement d'adresse, renvoyez l'étiquette avec le code. Prévoir quatre à six semaines de délai.

Expédier à : CANADÉXPOR (BCT), Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2.